



CONSEIL MUNICIPAL
DU
MARDI 18 NOVEMBRE 2014 A 18H30
COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Présidence de M. Jean-Michel LALÈRE, Maire

A 18 h 30, le Conseil municipal s'est réuni, salle d'honneur de la Mairie, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 10 novembre 2014.

Présents

M. HOCBON Ludovic, Mmes BEZIAT Delphine, GAILLARD Leslie, MM BOIGEOL Hervé, VERDON Sébastien, MIGNET Philippe, Mmes LÉGERON Ghislaine, BONNET Martine, Adjointes au Maire

Mme MORETTON Annette, MM BERDOLL Charles, PÉTORIN Jean-Pierre, BIRÉ Michel, GARON Bernard, Mmes MÉMETEAU Arielle, RABIN Tatiana, TRUDEAU Christelle, MM DOMBAL Adrien, NODET Michel, MACORPS Jean-Paul, Mme WILLEMOT Isabelle (départ avant le vote du point 16), MM MÉTAY Pierre-André, LE CLAIRE Josselin, Conseillers municipaux

Pouvoirs

Mme PLAIRE Claudine, Adjointe au Maire, a donné pouvoir à Mme GARREAU Myriam
Mme BAUDRY Monique, Conseillère municipale, a donné pouvoir à Mme BONNET Martine
M. BOUILLAUD Stéphane, Conseiller municipal, a donné pouvoir à M. PÉTORIN Jean-Pierre
M. FOURAGE Hugues, Conseiller municipal, a donné pouvoir à M. MACORPS Jean-Paul
Mme PARLOT Dominique, Conseillère municipale, a donné pouvoir à Mme WILLEMOT Isabelle
Mme ROUSSILLON Christelle, Conseillère municipale, a donné pouvoir à M. MÉTAY Pierre-André

Absents

MM DROUIN Thierry, PETITGAS Lionel, Mme BOUTIN Marie-Kristine, Conseillers municipaux.

Secrétaire

Madame Arielle MÉMETEAU, Conseillère municipale.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 33, il a été procédé immédiatement à l'ouverture de la séance.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- **PREND ACTE** des décisions prises par le Maire par délégation du Conseil municipal.
- **APPROUVE** la mise en place d'une démarche de mutualisation, **DECIDE**, de la création à compter du 1er janvier 2015 du service commun « Direction de l'Administration Générale des Moyens, ressources Humaines et Finances » en lien avec la Communauté de Communes du pays de Fontenay-le-Comte, dans le respect du CGCT, **VALIDE** le projet de convention annexé à la

présente délibération et **AUTORISE** le Maire, ou son représentant, à procéder à la signature de la convention et de tout document relatif à la création et à la mise en place de ce service commun.

- **APPROUVE** la création d'un service commun « unité d'instruction – droit des sols », **APPROUVE** les termes de la convention de mise en place d'un service commun « Unité d'instruction – droit des sols », jointe en annexe, et **AUTORISE** M. le Maire à signer la convention de mise en place d'un service commun « Unité d'instruction – droit des sols » avec la Communauté de communes du pays de Fontenay-le-Comte, et tout acte relatif à la mise en place de ce service.
- **APPROUVE**, dans le cadre du projet de mise en place des services mutualisés, la vente au profit de la Communauté de communes du Pays de Fontenay-le-Comte de la propriété de l'Hôtel Gobin, dit « la Sénéchaussée » sise 6 rue du Château Féodal, cadastrée section BE, numéros 44, 45 et 46, d'une contenance cadastrale de 1 290 m², propriété de la Ville de Fontenay-le-Comte, au prix de 490 000 € H.T, **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte notarié à intervenir, étant précisé que les frais inhérents à cette transaction seront à la charge de l'acquéreur et **AUTORISE** la Communauté de communes à engager dès à présent toute étude ou travaux rendus nécessaires par la mise en œuvre de ce projet.

- **APPROUVE** la décision modificative suivante pour les montants indiqués ci-dessous :

BUDGET PRINCIPAL – décision modificative n°1

Fonctionnement : 11 000 €

Investissement : 200 000 €

- **APPROUVE** la décision modificative suivante pour les montants indiqués ci-dessous :

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT – décision modificative n°1

Fonctionnement : 760 495.38 €

Investissement : 760 495.38 €

- **EXONERE** partiellement, en application de l'article L.331-9 du Code de l'urbanisme, les locaux à usage artisanal et leurs annexes pour 50% de leur surface.
- **ACCORDE** à l'office Public de l'Habitat (OPH) VENDEE HABITAT, une subvention d'équipement de 200 000 € destinée au financement des travaux de réhabilitation du Foyer des Jeunes Travailleurs « les trois Portes » dont il est propriétaire, **APPROUVE** la convention la signature de la convention avec Vendée Habitat, et **AUTORISE** M. le Maire à signer cette convention.

- **ACCORDE** les subventions suivantes :

2 000 € à M. Mme Arnaud FERREIRA, pour des travaux de rénovation de façade et de menuiserie sur l'immeuble situé 1 rue des Orfèvres,

4000 € à M. Bernard GEOFFRIAULT, pour des travaux de rénovation de façade et de menuiserie sur l'immeuble situé 36 rue Gaston Guillemet,

2000 € à M. Gaston BERTRAND, pour des travaux de couverture en tuiles sur l'immeuble situé 45 rue du Marchoux,

2000 € à M. Mme Gilles GASTINEAU, pour des travaux de couvertures en tuile sur l'immeuble situé 8 rue Saint Martin,

2 000 € à M. Mme Eric BOUFFANDEAU, pour des travaux de couverture tuiles et ravalement façade sur l'immeuble situé 17 bis et 17 ter rue du Puits Saint Martin,

4 000 € à M. Armel NEAU, pour des travaux de couverture en ardoises sur l'immeuble situé 31 rue Saint Nicolas,

2 000 € à SARL « Mur - Mur » représentée par Mme Caroline BOUNIOL pour des travaux de menuiseries sur l'immeuble situé 3 rue des Drapiers,

2 000 € à M. Mme Jean Philippe BOUY, pour des travaux de couverture en ardoises sur l'immeuble situé 10 quai Victor Hugo,
 2 000 € à Mme Simone BRIDONNEAU, pour des travaux de couverture en tuiles sur l'immeuble situé 20 rue du Fort Saint Nicolas.

- **APPROUVE** les plans de financement HT établis comme suit :

<u>Rénovation de la piste d'athlétisme</u>	Fonds de concours communautaire	140 000 €
	C.N.D.S	40 000 €
	Financement ville	240 000 €
	Total	420 000 €
<u>Place du Marronnier</u>	Fonds de concours communautaire	220 000 €
	Financement ville	220 000 €
	Total	440 000 €
<u>Epicerie solidaire</u>	Fonds de concours communautaire	0 €
	Financement ville	165 000 €
	Total	165 000 €
<u>Maison de l'enfance</u>	Fonds de concours communautaire	100 000 €
	Subvention Région	182 378 €
	Subvention CAF	243 600 €
	Financement ville	141 022 €
	Total	667 000 €
<u>Rénovation du théâtre municipal</u>	Fonds de concours communautaire	340 000 €
	Subvention DETR	150 000 €
	Subvention FNADT	467 000 €
	Subvention Région	150 000 €
	Subvention CTU	100 000 €
	Financement ville	463 000 €
	Total	1 670 000 €

SOLLICITE la Communauté de communes du Pays de Fontenay-le-Comte pour l'attribution des fonds de concours comme suit :

Opération	Montant
1- Rénovation de la piste d'athlétisme (modification des délibérations des 21 mars 2013 et 19 décembre 2013)	140 000 €
2- Jardin du Marronnier (modification de la délibération du 19 décembre 2013)	220 000 €
3- Epicerie solidaire (modification de la délibération du 19 décembre 2013)	0 €
4- Maison de l'Enfance (inchangé)	100 000 €
5- Rénovation du théâtre municipal (nouvelle demande)	340 000 €
TOTAL	800 000 €

et **DELEGUE** tout pouvoir à M. le Maire pour la mise en recouvrement de ces fonds.

- **DECIDE**

- Article 1er : Le principe du recours à une délégation de service public, suivant les modalités décrites dans le rapport de présentation joint en annexe, pour l'exploitation du PEMU pour une durée de 6 (six) ans à compter du 1er juin 2015, est approuvé.
- Article 2 : Les caractéristiques des prestations que devra assurer le délégataire, telles que définies dans le rapport de présentation joint en annexe, sont approuvées ;
 et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

- **APPROUVE** le renouvellement de la convention d'objectifs et de financement d'une prestation de service du Relais assistantes maternelles entre la Ville de Fontenay-le-Comte et la Caisse d'allocations familiales de la Vendée pour la période du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2018, et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention correspondante avec Monsieur le Directeur de la Caisse d'allocations familiales de la Vendée.
- **ABROGE** toutes les dispositions résultant des délibérations antérieures relatives au Conseil Municipal des Jeunes, **APPROUVE** la création du Conseil Municipal des enfants, tel que présenté dans le règlement ci-annexé, en prenant acte du fait que ce CME a été officiellement installé le 8 novembre 2014 à la suite de la consultation électorale organisée conformément aux dispositions de ce règlement, **APPROUVE** ledit règlement, et **DIT QUE** les crédits nécessaires à la mise en place du CME seront inscrits en 2015 en tenant compte des enveloppes non consommées en 2014.
- **PREND ACTE** de la décision de la S.A.C de réunir la société UNI PACKAGING avec la S.A.C. par voie de dissolution sous forme de transmission universelle de patrimoine en date du 20 novembre 2014 impliquant la disparition de la dénomination S.A.C, **ACCEPTE** le transfert du contrat de crédit-bail immobilier du 29.09.1999 et de la convention précaire du 12.03.2014 en cours au profit de la société UNI PACKAGING, **AUTORISE** M. le Maire à signer tous documents se rapportant à ces modifications, étant précisé que les frais d'acte seront à la charge du preneur, **DONNE SON ACCORD** sur la levée d'option d'achat anticipée par la société UNI PACKAGING. (RCS 353 551 047), dont le siège social est sis rue du Moulin de la Groie à Fontenay-le-Comte, la levée d'option d'achat anticipée de l'usine relais n°17 sise rue du Moulin de la Groie et cadastrée section ZT n°491, ZAE de Saint-Médard-des-Prés à Fontenay-le-Comte, à compter du 1^{er} janvier 2015, **SOUMET** le transfert de propriété aux conditions de l'article 23 du contrat de crédit-bail du 29 septembre 1999 pour la somme totale de 643 144,99 euros, TVA en sus sous réserve du règlement complet à l'échéance de toutes sommes dues à la Ville pour cet immeuble en dehors de cette transaction et **AUTORISE** M. le Maire à signer l'acte de vente à intervenir, les frais inhérents à cette transaction étant à la charge de l'acquéreur.
- **DECIDE** de la résiliation sans indemnités à compter du 30.11.2014 à minuit du bail commercial du 22.11.2000 et ses avenants 1 et 2, conclus avec l'AFOCG domiciliée 51 rue Charles BOURSEUL – Espace Bell - BP 51 - 85002 LA ROCHE SUR YON CEDEX (Siret 327 435 863 00052), pour les lots 10, 11, 14, 15 (89,85 m²) du Centre Services Entreprises, 68 boulevard des Champs Marot (ZT 722 ex ZT n°443) à Fontenay-le-Comte, et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant n°3 à intervenir.

VU par le Maire de Fontenay-le-Comte, pour être affiché à la porte de la mairie sous huitaine conformément à la réglementation en vigueur.

La secrétaire de séance,


Arielle MEMETEAU



Le Maire,


Jean-Michel LALÈRE

Affiché le 22 novembre 2014